



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### J-Squared Technologies Inc® (Toutes les divisions)

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions ») constituent l'expression complète et définitive du contrat relatif aux produits ou services décrits dans les offres écrites ou verbales, devis de réparation, propositions, cahiers des charges, autorisations de procéder, confirmations de commande, factures, ventes de services, réparations, fabrications ou autres travaux de JST, ainsi que les ventes de marchandises et de biens entre J-Squared Technologies Inc® ou l'une de ses divisions (ci-après « JST ») et l'acheteur (le « Contrat »). Les présentes conditions remplacent toutes les offres, bons de commande, correspondances ou communications antérieurs, qu'ils soient écrits ou oraux, entre JST et l'acheteur. Toute acceptation par JST de la commande de l'acheteur sera considérée comme une contre-offre soumise aux présentes conditions et, nonobstant toute disposition contraire dans la commande de l'acheteur ou toute autre expression, les parties seront liées par les présentes conditions uniquement. LA RÉALISATION DE LA TRANSACTION COMMERCIALE PRÉVUE EST ENTAMÉE UNIQUEMENT SUR LA BASE DES PRÉSENTES CONDITIONS ET TOUTE CONDITION SUPPLÉMENTAIRE OU MODIFICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS PROPOSÉE PAR L'ACHETEUR EST REJETÉE, SAUF ACCORD EXPRESS ÉCRIT DE JST. Aucun contrat n'existe en dehors des dispositions des présentes. Aucune déclaration, représentation ou garantie non contenue dans les présentes ne lie JST, sauf si elle a été faite ou acceptée par écrit par un dirigeant de JST. Les transactions antérieures, les usages commerciaux ou les pratiques habituelles ne sont pas pertinents pour déterminer le sens des présentes conditions, même si la partie qui les accepte ou y consent avait connaissance de la nature de la prestation et avait la possibilité de s'y opposer.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes effectuées par JST, sans exception. Veuillez-vous reporter à la section 2 pour connaître les autres conditions applicables en fonction de la nature de la transaction conclue entre l'acheteur et JST.

1. **Définitions.** Ces définitions sont classées par ordre alphabétique pour plus de commodité et peuvent contenir des renvois les unes vers les autres.
  - 1.1. **Logiciel créé** désigne tous les logiciels, y compris, sans s'y limiter, les micrologiciels, les pilotes et les logiciels d'application développés par JST, qui sont soit :
    - Préinstallé sur le matériel JST (par exemple, les produits Octagon) ;
    - Sous licence d'achat unique (modèle de licence perpétuelle) ; ou
    - Hébergé par le client, avec mises à jour et maintenance fournies par JST.Les logiciels créés peuvent être :
    - Fournis gratuitement (par exemple, fourni avec le matériel) ;
    - Vendus sous forme de licence perpétuelle ; ou
    - Sous licence avec un contrat d'assistance/de maintenance facultatif.Les logiciels créés NE comprennent PAS :
    - Toutes les solutions hébergées dans le cloud, basées sur un abonnement ou de type Software-as-a-Service (SaaS), qui relèvent des services logiciels ;
    - Tout logiciel nécessitant l'hébergement ou la gestion continue de JST au-delà des mises à jour.
  - 1.2. **Documentation** désigne l'ensemble des documents et données divers applicables à un produit ou service individuel ou à un groupe de produits ou services, y compris, sans s'y limiter, les plans, schémas, dessins, détails techniques, spécifications, diagrammes logiques, fiches techniques, processus de fabrication et savoir-faire pouvant faire l'objet de droits de propriété intellectuelle.
  - 1.3. **Droits de propriété intellectuelle** désigne tous les éléments suivants : (a) les droits associés aux œuvres de l'esprit, y compris les droits d'auteur, les droits moraux et les droits sur les circuits imprimés ; (b) les marques commerciales et les marques de service ; (c) les droits sur les secrets commerciaux ; (d) les brevets, dessins, algorithmes et autres droits de propriété industrielle ; (e) les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute nature et de tout type, quelle que soit leur désignation, qu'ils découlent de la loi, d'un contrat, d'une licence ou de toute autre source ; et (f) les enregistrements, demandes, renouvellements, prolongations, continuations, divisions ou rééditions de ceux-ci, actuellement en vigueur ou à venir (y compris tous les droits sur l'un des éléments susmentionnés).
  - 1.4. **Services MRO** désigne les services de maintenance, de réparation et de révision vendus et fournis par JST.
  - 1.5. **Produits Octagon** désigne tous les produits fabriqués par JST sous la marque Octagon Systems®.
  - 1.6. **Produits** désignent tous les produits vendus par JST, y compris, sans s'y limiter, les équipements, les appareils, les logiciels, les micrologiciels, les prototypes, les échantillons, les articles manufacturés et les composants, y compris ceux fabriqués par des tiers.
  - 1.7. **Services** désigne tous les services fournis et vendus par JST, y compris, sans s'y limiter, les services logiciels, les services de maintenance, de réparation et de révision (services MRO), les services d'intégration et les services de conception.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

- 1.8. Services logiciels** désigne les services liés aux solutions logicielles basées sur un abonnement, hébergées dans le cloud ou gérées par JST, y compris, mais sans s'y limiter, la plateforme SaaS FALC-AI de JST.
- Les services logiciels comprennent :
- Les modèles SaaS (Software-as-a-Service) hébergés par JST ;
  - Les logiciels basés sur le cloud ou gérés qui nécessitent l'infrastructure permanente de JST ; et
  - Les logiciels à paiement récurrent (par exemple, facturation mensuelle, annuelle ou basée sur l'utilisation).
- Les services logiciels NE comprennent PAS :
- Les logiciels auto-hébergés concédés sous licence aux clients avec mises à jour fournies par JST (qui relèvent de la catégorie Logiciels créés) ;
  - Les logiciels inclus dans les achats de matériel JST ou vendus sous forme de licence perpétuelle unique.
- 1.9. Spécifications** désigne les plans, schémas, détails techniques, instructions, exigences, documentation, normes de fabrication, normes relatives aux matériaux et autres éléments similaires fournis par l'acheteur et destinés à définir la conception, la fabrication, la nature, la méthodologie et/ou la fonctionnalité des produits ou services.
- 2. Autres conditions.** Pour les conditions spécifiques relatives à :
- 2.1.** La vente des **produits Octagon** de JST, veuillez-vous reporter à **l'annexe A**.
  - 2.2.** La distribution ou la revente de **produits fabriqués par des tiers**, veuillez-vous reporter à **l'annexe B**.
  - 2.3.** La prestation de **services MRO**, veuillez-vous reporter à **l'annexe C**.
  - 2.4.** La vente de **logiciels créés**, veuillez-vous reporter à **l'annexe D**.
  - 2.5.** La prestation de **services logiciels**, veuillez-vous reporter à **l'annexe E**.
- 3. Commandes.**
- 3.1.** Toutes les commandes (« Commande ») sont soumises à l'acceptation d'un représentant autorisé de JST par le biais d'un accusé de réception écrit (« Confirmation de Commande »). Toutes les commandes doivent être des engagements fermes indiquant soit une description complète des articles et/ou des services (avec les numéros de produit le cas échéant), soit les numéros de pièce du client, et inclure les prix, les quantités, les spécifications requises et les instructions d'expédition. Les erreurs typographiques et administratives dans l'offre, les commandes et les confirmations sont susceptibles d'être corrigées. Aucune commande ne peut être considérée comme acceptée sans l'émission d'une confirmation de commande par JST.
  - 3.2.** Si les conditions générales de la commande de l'acheteur contredisent ou sont en conflit avec l'une des présentes conditions, JST ne sera pas liée par celles-ci, sauf acceptation expresse et écrite de JST. En aucun cas et sous aucune circonstance, la confirmation de commande, la vente de marchandises et/ou l'acceptation du paiement par JST ne constituent une acceptation générale des conditions générales de l'acheteur ; toutes les ventes de JST sont exclusivement régies par les présentes conditions. Toutes les autres conditions générales sont rejetées, sauf acceptation expresse et écrite de JST.
- 4. Prix.**
- 4.1.** Tous les prix sont en dollars américains, sauf indication contraire dans la confirmation de commande, et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les offres écrites expirent trente (30) jours calendaires à compter de la date de l'offre, sauf retrait anticipé ou indication contraire. Les offres verbales expirent dans les vingt-quatre (24) heures suivant leur formulation et doivent être consignées par écrit pour être confirmées et contraignantes. Tous les prix s'entendent hors frais de livraison, taxes fédérales, provinciales, étatiques ou locales, taxes d'accise, taxes d'utilisation ou taxes similaires, frais d'assurance et frais d'emballage spécial demandé par l'acheteur. Tous les frais de ce type payés d'avance par JST seront à la charge de l'acheteur, comme indiqué sur la facture des produits. JST n'assume aucune responsabilité pour les droits d'importation, autres taxes ou droits de douane imposés par un pays étranger.
  - 4.2.** En cas de circonstances difficiles et/ou urgentes, y compris, mais sans s'y limiter, les perturbations et les pénuries de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les pénuries de composants, les augmentations de prix imposées par les fournisseurs et l'imposition de droits de douane par des gouvernements étrangers, JST se réserve le droit, à tout moment, de modifier le prix de toute offre fournie à un acheteur.
- 5. Crédit.** Les acheteurs qui n'ont pas établi de cote de crédit auprès de JST doivent fournir des informations de crédit satisfaisantes lors de leur première commande ou envoyer un chèque certifié ou une traite bancaire, ou encore payer à l'avance, afin d'éviter tout retard dans l'exécution des commandes. JST se réserve le droit, à tout moment, de demander des informations de crédit actualisées et d'annuler les conditions de crédit et d'exiger un paiement à l'avance lorsque les informations de crédit ou les antécédents de paiement sont, à la seule discrétion de JST, insuffisants pour accorder un crédit. Les lettres de crédit doivent être irrévocables et confirmées par une banque acceptée par JST.
- 6. Conditions de paiement.** Les conditions de paiement applicables à un acheteur dont la solvabilité est jugée satisfaisante sont les suivantes :
- 6.1.** La facture sera envoyée par courrier électronique à l'acheteur lors de l'expédition du produit ;
  - 6.2.** Le montant de la facture est payable dans les 30 jours suivant la date de facturation, sauf accord contraire indiqué sur la facture (NET30) ;
  - 6.3.** Une facture sera envoyée et payable comme indiqué au point 6.2 ci-dessus pour chaque expédition partielle effectuée dans le cadre d'une commande ;
  - 6.4.** JST se réserve le droit, à tout moment, d'exiger le paiement total ou partiel avant de donner suite au contrat si, à sa seule et entière discrétion, la situation financière de l'acheteur ne justifie pas les conditions de paiement spécifiées ;
  - 6.5.** Si l'acheteur est en défaut de paiement à l'échéance, le prix total du contrat devient alors exigible et payable sur demande, ou JST, à sa discrétion, sans préjudice d'autres recours légaux, peut reporter la livraison ou annuler le contrat ;
  - 6.6.** L'acheteur paiera des intérêts sur tout retard de paiement au taux de 1,5 % par mois à l'avance. De plus, si un paiement est en retard de

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par : AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

plus de quinze (15) jours, JST se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout ou partie de ses obligations au titre du contrat. Si JST, à sa seule discrétion, estime nécessaire de prendre des mesures pour recouvrer les montants payés, l'acheteur rembourse à JST tous les frais liés à ces mesures, y compris les frais juridiques sur la base d'une indemnisation intégrale ;

- 6.7.** Toute autre condition de paiement sera celle spécifiée par JST au moment de la soumission de l'offre.
- 7. Sûreté.** JST conserve la propriété de chacun des produits vendus à l'acheteur et de tous les remplacements, produits et produits dérivés afin de garantir le paiement des obligations de l'acheteur. Cette propriété sera conservée jusqu'au paiement intégral des obligations de l'acheteur. L'acheteur accepte que JST ait le droit de déposer des déclarations de financement ou d'autres documents conformément à la loi applicable afin d'obtenir des preuves ou de perfectionner la propriété de JST sur les produits. L'acheteur désigne par la présente JST comme son mandataire pour remplir et signer ces documents en son nom. L'acheteur accepte également que JST ait le droit de facturer à l'acheteur et que l'acheteur paie tous les frais, taxes et évaluations liés au dépôt des documents de financement. Une copie de la commande de l'acheteur, de l'acceptation par JST et des présentes conditions générales suffira comme déclaration de financement et pourra être déposée comme telle.
- 8. Taxes et autres frais.** L'acheteur s'engage à payer toutes les taxes du fabricant, taxes professionnelles du détaillant, taxes d'utilisation, taxes de vente, droits, tarifs douaniers, frais d'inspection douanière ou de contrôle, ou toute autre taxe, redevance ou charge de quelque nature que ce soit, imposée par une autorité gouvernementale sur ou calculée sur la base de toute transaction entre JST et l'acheteur.
- 9. Expédition, risques et perte.** Le point d'expédition est EXW JST, l'installation d'expédition applicable telle qu'indiquée dans la confirmation de commande de JST (Incoterms 2020), sauf indication contraire dans la confirmation de commande. Le risque de perte ou d'endommagement du produit est transféré à l'acheteur conformément à l'Incoterm convenu.
- 10. Transport.**
- 10.1.** JST transporte ses produits par United Parcel Service, Federal Express ou un transporteur public similaire. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur. En l'absence d'instructions de la part de l'acheteur avant la date d'expédition, JST choisira le mode d'expédition. Si l'acheteur préfère un mode d'expédition ou un transitaire particulier, il doit en informer JST avant la livraison. Si JST paie à l'avance les frais liés à l'expédition, ces frais apparaîtront en tant que poste distinct sur la facture adressée à l'acheteur.
- 10.2.** Toutes les réclamations pour perte, casse et dommages (évidents ou cachés) doivent être adressées aux transporteurs, mais JST apportera à l'acheteur une assistance raisonnable pour obtenir un règlement satisfaisant de ces réclamations.
- 10.3.** Les réclamations pour manque ou autres erreurs doivent être adressées par écrit à JST dans les dix (10) jours suivant la réception de la livraison. À défaut, l'acheteur sera réputé avoir accepté la livraison sans réserve et renoncé à toute réclamation.
- 11. Livraison et délai.**
- 11.1.** Tous les délais d'exécution, dates de livraison ou d'expédition indiqués ou estimés par JST sont donnés à titre indicatif uniquement et ne constituent pas une condition essentielle du contrat. JST se réserve le droit d'effectuer des livraisons échelonnées et le contrat sera divisible en ce qui concerne ces livraisons échelonnées. Tout retard de livraison ou autre manquement à l'une des livraisons échelonnées ne libère pas l'acheteur de son obligation d'accepter et de payer les livraisons restantes. Toute date urgente ou accélérée acceptée par JST sera consignée par écrit et fera l'objet de frais supplémentaires.
- 11.2.** JST ne saurait être tenu responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution des présentes pour toute raison indépendante de sa volonté. Ces raisons comprennent, sans s'y limiter, l'impossibilité d'obtenir ou le retard dans l'obtention des produits ou des matériaux ou composants nécessaires, un incendie, une grève, une insurrection, une émeute, une inondation, une épidémie, un embargo, des restrictions de quarantaine, un cas de force majeure, une guerre, des actes de l'acheteur, une interruption des transports et des troubles civils. Le calendrier de livraison prévu dans les présentes sera considéré comme prolongé d'une durée égale au temps perdu en raison de tout retard excusable en vertu de la présente clause. Si JST est dans l'impossibilité d'exécuter tout ou partie de ses obligations pour une raison indépendante de sa volonté, JST pourra résilier le contrat sans encourir aucune responsabilité envers l'acheteur.
- 11.3.** EN AUCUN CAS, JST NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR L'ACHETEUR, DE L'AUGMENTATION DES COÛTS DE FABRICATION, DE LA PERTE DE BÉNÉFICES OU D'ACHALANDAGE, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT RÉSULTANT D'UN RETARD, D'UN RETARD DE LIVRAISON OU D'UNE NON-LIVRAISON.
- 12. Annulation et modification.**
- 12.1.** Aucune annulation par l'acheteur pour manquement ne sera effective à moins que et jusqu'à ce que JST n'ait pas corrigé le manquement allégué dans les trente (30) jours suivant la réception par JST d'un avis écrit précisant ce manquement.
- 12.2.** Toute annulation de commande dans les 60 jours précédant la date d'expédition prévue est soumise au paiement intégral du prix de vente, sauf indication contraire de JST ; toutefois, les commandes spécifiées par JST comme non annulables ou non remboursables ne peuvent être annulées par l'acheteur.
- 12.3.** L'acheteur peut reporter les dates de livraison uniquement avec l'accord de JST. En cas d'accord, deux reports au maximum sont autorisés et feront l'objet d'un supplément de 15 % pour chaque report. Toute commande reportée puis annulée est soumise à des frais d'annulation de 100 %.
- 12.4.** Sauf accord contraire confirmé par écrit, les articles dont l'expédition est prévue ne peuvent faire l'objet d'une révision, d'un report ou d'une annulation dans les trente (30) jours précédant la date de livraison prévue.
- 12.5.** Pour plus de clarté, toute commande identifiée par JST comme « non annulable/non retournable », « non annulable », « NC » ou « NCNR » ne peut en aucun cas être annulée par l'acheteur.
- 12.6.** Pour les commandes qui ne sont PAS identifiées comme « non annulables/non retournables », « non annulables », « NC » ou « NCNR », des frais de restockage de 40 % peuvent être appliqués à la seule discrétion de JST si la commande est annulée par l'acheteur.
- 13. Conditions de contrats gouvernementaux.** Si les produits ou services visés par le présent contrat se rapportent à un contrat ou à un contrat de sous-traitance conclu avec les gouvernements du Canada ou des États-Unis, les clauses figurant dans ces contrats/contrats de sous-traitance ou auxquelles ceux-ci font référence (les « Clauses de répercussion ») qui sont destinées à lier JST seront soumises à l'examen et à l'accord écrit

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérfié par : AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

préalable de JST. Une fois examinées et acceptées par écrit, ces clauses de transfert s'appliquent, ainsi que toutes les autres lois et réglementations applicables à ce contrat ou sous-contrat, telles que ces lois et réglementations peuvent être modifiées de temps à autre. JST certifie que les prix facturés dans les présentes ne dépassent pas les montants maximaux autorisés en vertu des règlements, décisions, barèmes ou ordonnances applicables en matière de prix promulgués par tout organisme gouvernemental dûment autorisé. JST accepte, à la demande de l'acheteur, de négocier de bonne foi avec l'acheteur afin de modifier les conditions du présent contrat, dans la mesure où l'acheteur le juge raisonnablement nécessaire, afin de se conformer aux dispositions de tout contrat principal ou contrat de sous-traitance applicable, tel que modifié.

**14. Confidentialité.** L'acheteur accepte que les détails non publics relatifs aux produits, aux processus de fabrication, aux prix, aux conditions générales et aux modalités constituent des informations confidentielles. L'acheteur reconnaît que toute information concernant la source du produit, les commandes passées pour le produit, les fournisseurs de JST, les registres commerciaux, les registres financiers, la correspondance, les opportunités commerciales et les listes de clients constituent des informations confidentielles (« Informations confidentielles ») que JST ne sera en aucun cas tenu de divulguer à l'acheteur. L'acheteur reconnaît que la divulgation des informations confidentielles causerait un préjudice irréparable à l'activité de JST. De plus, si l'acheteur venait à prendre connaissance d'informations confidentielles, il s'engage à ne pas les divulguer sans l'autorisation écrite expresse de JST.

**15. Retours et réclamation au titre de la garantie.**

**15.1.** Les articles ne seront acceptés pour retour qu'après autorisation écrite de JST et délivrance d'un numéro d'autorisation de retour de marchandise (« RMA »). Les envois sans numéro RMA clairement indiqué sur le colis seront refusés. Les numéros RMA seront délivrés par JST uniquement pour les articles acceptés pour évaluation d'un défaut présumé ou les articles que JST a accepté de reprendre après accord avec l'acheteur. Les frais d'expédition et de retour des articles à JST sont à la charge exclusive de l'acheteur.

**15.2.** Toute réclamation au titre de la garantie par l'acheteur doit être soumise à JST dès que possible après la découverte du défaut, et en aucun cas plus de cinq (5) jours ouvrables après l'expiration de la période de garantie, en renvoyant les articles concernés à JST avec une description du défaut faisant l'objet de la réclamation, conformément aux procédures décrites à la section 15.1 ci-dessus. JST déterminera si la période de garantie s'applique et, le cas échéant, inspectera l'article afin de détecter tout défaut conformément à la garantie applicable aux produits en question. Veuillez-vous reporter à la section 16 ci-dessous pour plus d'informations. En cas d'évaluation, qu'il s'agisse d'un produit sous garantie ou non, des frais d'évaluation peuvent être facturés à la seule discrétion de JST.

**16. Garanties**

**16.1.** Veuillez consulter la section 2 pour connaître les annexes spécifiques applicables à l'achat ou aux achats de l'acheteur. LES DISPOSITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CHACUNE DES ANNEXES S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AUX PRODUITS ET/OU SERVICES QUI Y SONT DÉCRITS. Ces garanties ne sont en aucun cas cumulatives et les garanties décrites dans une annexe ne s'appliquent en aucun cas à une autre annexe, sauf mention expresse dans cette annexe.

**16.2.** Toutes les déclarations faites par un représentant de JST, qu'elles soient orales ou écrites, concernant les produits et/ou services ne sont que des expressions d'opinion et ne constituent en aucun cas des garanties expresse ou implicites.

**16.3.** SAUF DISPOSITION EXPRESSE DANS LES ANNEXES SUIVANTES, JST NE DONNE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION À L'ACHETEUR, EXPRESSE OU IMPLICITE. JST DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Aucun employé ou représentant de JST n'est habilité à créer des garanties au nom de JST.

**17. Limitations de responsabilité et indemnités.**

**17.1.** L'acheteur est seul responsable du choix des produits et services à acheter en vertu des présentes conditions et de la détermination de l'adéquation de ces produits et/ou services aux besoins de l'acheteur. De plus, l'acheteur assume l'entière responsabilité de l'efficacité et de l'efficacité globales de l'environnement d'exploitation dans lequel les produits doivent fonctionner.

**17.2.** JST ne sera pas responsable des dommages causés à des biens ou à des personnes résultant ou liés à l'utilisation, l'abus, les altérations, les réparations, les modifications, les manipulations frauduleuses, les accidents ou toute tentative d'utilisation des produits, ou des équipements, dispositifs, logiciels, prototypes ou articles manufacturés qui sont dans un état endommagé ou défectueux.

**17.3.** JST NE PEUT EN AUCUN CAS ET EN VERTU D'AUCUNE THÉORIE JURIDIQUE ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, L'INTERRUPTION DU SERVICE, LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE REVENUS, PERTE DE BÉNÉFICES PRÉVUS, DIMINUTION DE VALEUR, COÛTS D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU PERTE DE PRODUITS, DE TEMPS, D'ACHALANDAGE OU D'ACTIVITÉ, OU TOUT DOMMAGE SIMILAIRE, MÊME SI JST A CONNAISSANCE OU DEVRAIT AVOIR CONNAISSANCE DE L'OBJET OU DE L'UTILISATION DES PRODUITS PAR L'ACHETEUR. DE PLUS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE JST POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES DIRECTS EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS SERA LIMITÉE AU MONTANT LE MOINS ÉLEVÉ ENTRE LE PRIX DU PRODUIT OU DU SERVICE FOURNI, TEL QU'ATTESTÉ PAR L'ACCEPTATION DE JST, ET CINQUANTE MILLE DOLLARS AMÉRICAINS.

**17.4.** Dans le cas où les produits et/ou services sont exécutés, développés et/ou fabriqués conformément aux spécifications de l'acheteur, l'acheteur s'engage à indemniser et à dégager JST de toute responsabilité à l'égard de toutes les actions, demandes, réclamations, procédures, pertes ou coûts, y compris les honoraires d'avocat sur la base d'une indemnisation substantielle, résultant de la confiance ou de la conformité de JST et/ou du ou des fabricants à ces spécifications.

**17.5.** Si JST est partie à une action, un arbitrage, une réclamation ou une procédure impliquant l'acheteur, toute personne détenant un droit dérivé de l'acheteur ou tout autre tiers sur la base d'une violation de garantie, d'une rupture de contrat, d'une négligence, d'une responsabilité stricte ou de tout autre délit civil découlant ou lié aux produits et/ou services fournis par JST, l'acheteur s'engage, dans toute la mesure permise par la loi, à défendre, indemniser et dégager JST de toute responsabilité pour tous les dommages, coûts et dépenses liés à cette action, cet arbitrage, cette réclamation ou cette procédure, y compris les honoraires d'avocat sur la base d'une indemnisation substantielle.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			



- 17.6.** L'ACHETEUR INDEMNISERA ET DÉGAGERA JST DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS TOUT TIERS POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, CONTINGENT, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, QU'IL RÉSULTE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE, LA VIOLATION DU CONTRAT, D'UN DÉLIT, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE, DE LA NÉGLIGENCE OU AUTRE.
- 18. Renonciation.** Le fait que JST n'ait pas insisté, dans un ou plusieurs cas, sur l'exécution de l'une des conditions du présent contrat ou le fait que JST n'ait pas exercé l'un de ses droits en vertu du présent contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à une telle condition ou à un tel droit et n'affecte en rien le droit de JST d'exiger la stricte exécution et le strict respect de toute partie non exécutée du présent contrat ou de l'exécution future des présentes conditions.
- 19. Conditions générales et lois applicables.**
- 19.1.** Si une disposition ou une partie des présentes conditions est invalide en vertu d'une loi ou d'une règle de droit applicable, elle sera considérée comme omise dans cette mesure.
- 19.2.** Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.
- 19.3.** Les dispositions intitulées « Sûreté », « Confidentialité », « Garanties », « Garantie limitée », « Absence de garantie », « Indemnités et limitations de responsabilité », « Limitation de responsabilité », « Propriété intellectuelle », « Mises à jour », « Sécurité des données », « Droit d'audit » et « Utilisation restreinte » resteront en vigueur après l'exécution ou la résiliation du présent contrat.
- 19.4.** L'acheteur reconnaît avoir lu et compris les présentes conditions générales et accepte d'être lié par celles-ci. Il reconnaît de plus que celles-ci constituent l'intégralité et l'exclusivité du contrat entre les parties et remplacent toutes les propositions, orales ou écrites, ainsi que toutes les autres communications entre les parties relatives à l'objet des présentes.
- 19.5.** Tout contrat entre JST et l'acheteur au Canada, ainsi que toutes les ventes à l'exception de celles effectuées avec des acheteurs aux États-Unis, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, au Canada. Tout contrat de vente entre JST et un acheteur aux États-Unis est régi et interprété conformément aux lois de l'État de New York. Dans toutes les juridictions, les parties conviennent expressément d'exclure du présent contrat la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 et tout texte qui lui succéderait.
- 19.6.** Les parties aux présentes ont exigé que les présentes conditions générales ainsi que tout avis, document ou procédure s'y rapportant soient rédigés en anglais. Pour les acheteurs au Québec uniquement, la loi québécoise exige qu'une version française des présentes conditions soit disponible ; en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

---

En apposant ma signature ci-dessous, je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente de J-Squared Technologies Inc® ci-dessus et en avoir reçu une copie.

Acheteur : [Insérez votre nom légal complet]

---

(Signature)

*J'ai le pouvoir de représenter légalement la société*

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

## Annexe A – Produits Octagon

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à toutes les ventes de produits Octagon :

1. **Emballage.** Le prix de JST comprend le coût de l'emballage standard pour l'expédition aux États-Unis ou au Canada, selon le cas. Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour un emballage spécial au niveau national ou international ou pour un marquage spécial effectué à la demande de l'acheteur et accepté par JST. Le coût de ces éléments ne peut être déterminé qu'une fois la commande terminée et apparaîtra comme un élément distinct sur la facture de JST.
2. **Garantie limitée.**
  - 2.1. JST garantit que, pendant quatorze (14) mois à compter de la date d'achat, tous les produits Octagon disponibles au niveau du système (à l'exclusion des unités en cours de développement et autres unités pré-commercialisation) seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication et seront conformes aux spécifications convenues par JST. Si ces produits Octagon ne sont pas conformes à la garantie limitée prévue au paragraphe 2.1 et si JST en est informée pendant la période de garantie, la seule obligation de JST sera, à sa seule discrétion, de réparer les produits Octagon concernés afin qu'ils soient conformes, ou de créditer les sommes versées par l'acheteur.
  - 2.2. Si des produits Octagon obsolètes sont retournés pour réparation, nous nous efforcerons de les réparer. Cela peut s'avérer impossible si les pièces nécessaires ne sont pas disponibles. Si les produits Octagon sont encore sous garantie et qu'aucun produit de remplacement n'est disponible, JST peut, à sa seule discrétion, accorder un avoir.
  - 2.3. Les piles, les fusibles et les modules optiques ne sont pas acceptés pour réparation.
  - 2.4. Toute modification apportée aux produits Octagon annule la garantie. Toutes les modifications, altérations ou personnalisations doivent être effectuées par le personnel de JST, sauf autorisation écrite expresse de JST. Les garanties limitées prévues à la présente section 2 ne couvrent pas les dommages résultant du transport, d'un emballage défectueux, d'une décharge électrostatique, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation, d'une installation incorrecte, de surtensions, d'un entretien inadéquat, d'un accident, d'une négligence, de l'usure normale, d'altérations, d'une manipulation frauduleuse, de modifications non autorisées, d'une exposition à l'humidité, aux intempéries, aux rayonnements et/ou à toute autre condition néfaste.
  - 2.5. Les produits Octagon sont testés dans leur configuration finale avant leur livraison à l'acheteur, à l'aide du logiciel JST. Tout produit Octagon renvoyé à JST pour réparation qui a été modifié par rapport à sa configuration d'origine entraînera l'ajout du logiciel d'origine pour les tests. Par conséquent, tous les paramètres ajoutés/modifiés par l'acheteur risquent d'être perdus. Il est fortement recommandé à l'acheteur de sauvegarder une copie de ses paramètres avant d'envoyer l'appareil en réparation. Dans certains cas, il peut être nécessaire de supprimer certaines nouvelles configurations matérielles afin de rétablir la configuration d'origine du système et de le rendre fonctionnel.
  - 2.6. JST ne saura être tenu responsable de tout dommage résultant de personnalisations non opérationnelles dans ces cas. Tout élément configuré ajouté aux produits Octagon ne sera pas testé et JST ne saura être tenu responsable du fonctionnement des ajouts de l'acheteur qui ne faisaient pas partie de la configuration d'origine vendue. Il appartient à l'acheteur de supprimer toute configuration personnalisée avant d'envoyer l'appareil à JST pour réparation.
3. **Propriété intellectuelle.** JST conserve les droits de propriété intellectuelle exclusifs sur les produits Octagon et leur documentation, ainsi que sur toutes les modifications qui leur sont apportées dans le cadre d'une commande, nonobstant les spécifications éventuellement fournies par l'acheteur. JST conserve la propriété et ne cède aucun droit, titre ou intérêt sur la documentation ou les autres données fournies ou développées par JST avant ou pendant l'exécution d'une commande. L'acheteur dispose d'une licence personnelle, limitée, non exclusive, irrévocable et non transférable lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de JST uniquement tels qu'ils sont incorporés dans les produits Octagon et à aucune autre fin. L'acheteur ne doit pas modifier ou rétro concevoir les produits Octagon ou leur documentation.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

## Annexe B – Distribution ou revente de produits fabriqués par des tiers

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à toutes les ventes de produits fabriqués par des tiers :

1. **Emballage.** Le prix de JST comprend le coût de l'emballage standard pour l'expédition aux États-Unis ou au Canada, selon le cas. Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour un emballage spécial au niveau national ou international ou pour un marquage spécial effectué à la demande de l'acheteur et accepté par JST. Le coût de ces éléments ne peut être déterminé qu'une fois la commande terminée et apparaîtra comme un élément distinct sur la facture de JST.
2. **Garantie limitée.**
  - 2.1. L'acheteur bénéficie de toutes les garanties, déclarations et indemnités applicables du fabricant, sous réserve de leurs conditions, de leur cessibilité et de leur applicabilité. Ces garanties du fabricant, le cas échéant, sont les seules garanties sur lesquelles l'acheteur peut se prévaloir.
  - 2.2. La présente garantie limitée ne couvre pas les dommages résultant du transport, d'un emballage défectueux, d'une décharge électrostatique, d'une utilisation abusive ou incorrecte, d'une installation incorrecte, de surtensions, d'un entretien inadéquat, d'un accident, d'une négligence, de l'usure normale, d'altérations, d'une manipulation non autorisée, d'une exposition à l'humidité, aux intempéries, aux rayonnements et/ou à toute autre condition néfaste.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérfifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

## Annexe C – Prestations de services de maintenance, réparations et révision (MRO)

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à toutes les ventes de services MRO :

### 1. Commandes et normes.

- 1.1. En acceptant une commande de l'acheteur relatif aux services MRO, JST accepte que les composants, assemblages et sous-assemblages nécessaires à la prestation des services MRO soient accompagnés, le cas échéant, des CCA, certificats de conformité, déclarations de conformité RoHS, fiches de données de sécurité, déclarations relatives aux minerais provenant de zones de conflit, déclarations de conformité en matière de lutte contre le trafic et vérifications de la source d'approvisionnement.
- 1.2. Si une commande pour des services MRO concerne des biens, des équipements ou des appareils (les « Biens ») utilisés à des fins de test et/ou d'évaluation, ou si la commande concerne des services d'étalonnage externalisés pour les biens, les biens retournés à l'acheteur doivent être accompagnés d'un certificat d'étalonnage traçable au niveau national ou international et réalisé conformément à la norme ISO 10012-1 et d'un certificat ISO/IEC 17025:2017 valide. Les spécifications des tests d'étalonnage, les résultats, la vérification des résultats par rapport aux étalonnages précédents et l'état de la documentation relative à l'équipement doivent accompagner les certificats et la documentation connexe, le cas échéant.
- 1.3. De plus, JST doit s'assurer que les services MRO fournis répondent aux exigences de la commande de l'acheteur en matière de services de peinture ou de revêtement, de services d'expédition et de logistique, d'achat et/ou de fabrication de composants et d'usinage, selon le cas et tel qu'accepté dans la confirmation de commande de JST.

### 2. Spécifications. Sauf accord contraire expressément stipulé par écrit et signé par un représentant autorisé de JST, l'acheteur reconnaît que JST n'est pas tenu de fournir les services MRO conformément aux spécifications de l'acheteur ou du fabricant d'équipement d'origine (« OEM ») pour les biens faisant l'objet de la maintenance.

- 2.1. JST fournira les services MRO conformément aux normes IPC relatives aux circuits imprimés électroniques et aux pratiques commerciales raisonnables en matière de réparation et d'entretien électroniques, ce qui peut inclure l'utilisation de pièces de rechange non d'origine (non OEM).
- 2.2. Si l'acheteur fournit des spécifications à JST dans le cadre des services MRO, l'acheteur défendra et indemnisera JST contre toutes les réclamations, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat et les débours sur la base d'une indemnisation intégrale) liés à toute réclamation pour violation de la propriété intellectuelle résultant de la conformité de JST aux spécifications de l'acheteur.
- 2.3. JST ne sera pas responsable de l'exactitude ou de l'adéquation des spécifications de l'acheteur pour l'usage prévu par l'acheteur ou de la performance des biens entretenus par JST conformément aux spécifications de l'acheteur.

### 3. Expédition. L'acheteur est responsable de tous les frais d'emballage et d'expédition, des droits de douane, des tarifs, de l'assurance, des frais d'exportation, de l'obtention des permis et autorisations auprès des autorités réglementaires gouvernementales, ainsi que des dispositions relatives au transport vers et depuis les installations de JST. En aucun cas, JST ne pourra être tenu responsable de l'exportation des biens ni des expéditions en retard, retardées, perdues ou endommagées.

### 4. Retour des biens après le service.

- 4.1. JST informera l'acheteur par écrit lorsque la commande de l'acheteur sera prête, et l'acheteur disposera de 30 jours à compter de la date de notification (« Période initiale de 30 jours ») pour fournir à JST toutes les autorisations d'exportation et les autorisations gouvernementales nécessaires à l'exportation des biens ou à la mainlevée des biens soumis à des restrictions ou à des contrôles, le cas échéant.
- 4.2. Si toutes les autorisations d'exportation et/ou les autorisations gouvernementales permettant la mainlevée des biens requises par la loi ne sont pas fournies à JST dans le délai initial de 30 jours, les biens sont acquis à JST sans recours d'aucune sorte ni droit au remboursement des paiements déjà effectués par l'acheteur pour les biens.
- 4.3. Si JST reçoit toutes les autorisations d'exportation et autorisations gouvernementales susmentionnées qui doivent être fournies par l'acheteur dans le délai initial de 30 jours, JST informera l'acheteur que les biens sont disponibles pour enlèvement ou prêts à être expédiés depuis l'établissement de JST indiqué sur la confirmation de commande, pendant une période supplémentaire de 30 jours (la « deuxième période de 30 jours »).
- 4.4. Si les biens ne sont pas retirés ou si leur expédition n'est pas organisée par l'acheteur dans le second délai de 30 jours, les biens seront acquis à JST sans recours d'aucune sorte ni droit au remboursement des paiements déjà effectués par l'acheteur pour les biens. JST n'aura aucune responsabilité envers l'acheteur pour les biens, et JST sera en droit de disposer des biens comme elle le juge approprié et de conserver tout produit de cette disposition sans rendre de compte à l'acheteur ni le rembourser.

### 5. Réparations urgentes et services accélérés. Une réparation urgente est considérée comme un service prioritaire et, selon la disponibilité des pièces, peut ne pas être effectuée dans un délai de 24 à 84 heures. JST ne saurait être tenu responsable des retards et s'efforcera d'agir dans les meilleurs délais pour satisfaire l'acheteur, mais ne donne aucune garantie quant aux délais estimés.

### 6. Risques et responsabilités. L'acheteur assume tous les risques et responsabilités résultant de l'utilisation de tout produit entretenu, qu'il soit utilisé indépendamment ou en combinaison avec d'autres équipements, dispositifs, personnes ou substances.

### 7. Garantie limitée.

- 7.1. JST garantit que pendant quatre-vingt-dix (90) jours suivant la livraison des services MRO (ou des biens contenant ces services), ces services MRO seront exempts de défauts matériels de fabrication et de titre et seront conformes aux spécifications convenues par JST. Cette période de quatre-vingt-dix (90) jours commencera à la date la plus proche entre la date d'enlèvement ou d'expédition depuis les installations de JST et la date d'envoi de la facture de JST à l'acheteur, sauf indication contraire expresse de JST par écrit. Si les services MRO ne satisfont pas aux obligations de garantie énoncées dans la présente section 7.1 et que JST en est informée pendant la période

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

de garantie, la seule obligation de JST sera, à sa seule discrétion, de corriger tout défaut en réexécutant toute partie défectueuse des services MRO ou en créditant les sommes versées par l'acheteur pour ces services MRO.

- 7.2. La période de garantie de 90 jours de JST ne peut être prolongée qu'après la date d'enlèvement ou d'expédition depuis les locaux de JST ou après la date de facturation, moyennant des frais supplémentaires et avec l'accord écrit express du représentant autorisé de JST.
- 7.3. La garantie limitée de JST est accordée exclusivement à l'acheteur et n'est pas transférable.
- 7.4. La garantie limitée de JST couvre uniquement les services MRO effectués par JST tels qu'autorisés et payés par l'acheteur et n'inclut pas les logiciels ou micrologiciels intégrés dans les cartes de circuits imprimés internes, les puces ou autres composants électroniques des marchandises.
- 7.5. Toute réclamation au titre de la garantie par l'acheteur doit être soumise à JST dès que possible après la découverte du défaut, et en aucun cas plus tard que cinq jours ouvrables après l'expiration de la période de garantie, en renvoyant les biens concernés, aux frais exclusifs de l'acheteur, à JST avec une description du défaut faisant l'objet de la réclamation, conformément aux procédures décrites à la section 14 des conditions générales. JST déterminera si la période de garantie s'applique et, le cas échéant, inspectera l'article afin de vérifier si les pièces, la main-d'œuvre ou la fabrication de JST sont défectueuses ; dans ce cas, JST réparera ou corrigera le travail sous garantie et renverra les biens à l'acheteur aux frais de JST.
- 7.6. Si JST détermine que ses pièces, sa main-d'œuvre ou sa fabrication ne présentent aucun défaut, ou que les biens présentent d'autres défauts ou dommages non liés aux travaux garantis par JST, JST contactera l'acheteur pour lui proposer des solutions possibles. La garantie limitée de JST constitue le seul recours de l'acheteur pour tout défaut ou toute défaillance signalé dans les services MRO de JST.
- 7.7. Si, pendant la période de garantie, une unité est jugée irréparable ou ne pouvant faire l'objet d'une réparation efficace, à la seule discrétion de JST, un crédit de réparation sera accordé à l'acheteur et appliqué au compte pour les besoins futurs en matière de réparation et de révision. Le crédit de réparation restera en vigueur pendant une période d'un an civil.
- 7.8. Pour les produits non fabriqués par JST, tels que les composants, qui peuvent être inclus dans les services MRO, seule la garantie prévue à la section 2 de l'annexe B s'applique.
- 7.9. Ces garanties limitées ne couvrent pas les dommages résultant du transport, d'un emballage défectueux, d'une décharge électrostatique, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation, d'une installation incorrecte, de surtensions, d'un entretien inadéquat, d'un accident, d'une négligence, de l'usure normale, d'altérations, d'une manipulation non autorisée, d'une exposition à l'humidité, aux intempéries, aux rayonnements et/ou à toute autre condition néfaste.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par: AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

## Annexe D – Logiciels créés sur les produits Octagon

Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à toutes les ventes de logiciels sous licence installés sur les produits Octagon :

1. **Mises à jour.** JST se réserve le droit d'exiger de l'acheteur qu'il installe des mises à jour et/ou des correctifs ou similaires sur le logiciel sous licence, selon les besoins, afin de pouvoir continuer à utiliser le logiciel sous licence.
2. **Sans garantie.** LE LOGICIEL ET TOUTE DOCUMENTATION QUI L'ACCOMPAGNE SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES », SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'EXHAUSTIVITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. L'UTILISATION DU LOGICIEL ÉDITÉ EST AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ACHETEUR. La seule responsabilité de JST en cas de défauts avérés dans son logiciel édité consiste à corriger ces défauts dans un délai raisonnable. JST ne peut garantir l'adéquation ou la fiabilité des logiciels dont elle n'est pas l'auteur. Cela inclut, sans s'y limiter, les technologies d'exploitation, les applications, les programmes et les pilotes tiers. JST ne peut être tenu responsable des dommages résultant de retards ou de dommages physiques.
3. **Limitation de responsabilité.**
  - 3.1. JST NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS À TOUTE PROPRIÉTÉ OU PERSONNE DÉCOULANT OU LIÉS À : (1) L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL CRÉÉ ; (2) LA MODIFICATION OU LA SUPPRESSION DE TOUTE PARTIE DU LOGICIEL CRÉÉ OU DU CONTENU QUI Y EST OFFERTS ; (3) L'EXACTITUDE, LA PONCTUALITÉ, LA PERFORMANCE, L'EXHAUSTIVITÉ OU L'ADÉQUATION DU LOGICIEL CRÉÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (4) LES DÉFAUTS DU LOGICIEL CRÉÉ ; (5) LES ERREURS, INEXACTITUDES OU OMISSIONS DANS LE LOGICIEL CRÉÉ ; (6) LES DOMMAGES RÉSULTANT DE TOUTE VIOLATION DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES OU DE TOUTE AUTRE INTRUSION DE SÉCURITÉ ; (7) LES DOMMAGES RÉSULTANT DE VIRUS, BOGUES, AUTRES LOGICIELS MALVEILLANTS OU COMPOSANTS NÉFASTES, DE MANIPULATIONS, D'INTERRUPTIONS, DE RETARDS DANS LE FONCTIONNEMENT OU LA TRANSMISSION, DE PANNES DE LIGNES OU DE RÉSEAUX INFORMATIQUES, OU DE TOUT AUTRE TYPE DE DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE OU AUTRE ; (8) LA RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT DU CLIENT OU DES ABONNEMENTS DES UTILISATEURS AUTORISÉS POUR LES LOGICIELS CRÉÉS ; OU (9) L'UTILISATION PAR JST DE TOUT SITE WEB, SERVICE OU LOGICIEL TIERS.
  - 3.2. EN AUCUN CAS JST NE SERA RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICE, PERTE DE DONNÉES OU TOUT DOMMAGE INDIRECT, PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE DÉCOULANT, EN RELATION OU EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONTRAT OU LE LOGICIEL CRÉÉ, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL CRÉÉ. EN AUCUN CAS, JST NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE, PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT DU PIRATAGE, DE LA FALSIFICATION OU DE TOUT AUTRE ACCÈS OU UTILISATION NON AUTORISÉS DU LOGICIEL CRÉÉ.
  - 3.3. SANS LIMITER LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES DE LA PRÉSENTE SECTION, LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE DE JST SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT LE MOINS ÉLEVÉ ENTRE LE MONTANT PAYÉ POUR LE LOGICIEL CRÉÉ, ATTESTÉ PAR L'ACCEPTATION DE JST, OU CINQUANTE MILLE DOLLARS AMÉRICAINS.
  - 3.4. LA PRÉSENTE SECTION RELATIVE À LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST FONDÉE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE BASE. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT MÊME SI JST A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.
4. **Propriété intellectuelle.** JST conserve les droits de propriété intellectuelle exclusifs sur les logiciels créés et leur documentation, ainsi que sur toutes les modifications qui y sont apportées dans le cadre d'une commande, nonobstant les spécifications fournies par l'acheteur. JST conserve la propriété et ne cède aucun droit, titre ou intérêt sur la documentation ou les autres données fournies ou développées par JST avant ou pendant l'exécution d'une commande. L'acheteur dispose d'une licence personnelle, limitée, non exclusive, révocable et non transférable, sans droit de sous-licence, sauf autorisation expresse de JST, lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de JST uniquement tels qu'ils sont incorporés dans le logiciel créé et à aucune autre fin. Le client ne doit pas copier, modifier ou inverser la conception du logiciel créé ou sa documentation.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérfié par : AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

## Annexe E – Services logiciels (SaaS)

### Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à toutes les ventes de services logiciels :

1. **Mises à jour.** JST se réserve le droit d'exiger de l'acheteur qu'il installe des mises à jour et/ou des correctifs ou tout autre élément similaire sur tous les logiciels, selon les besoins, afin de pouvoir continuer à utiliser les services.
2. **Prix et paiement.**
  - 2.1. Le paiement est dû à l'avance pour les abonnements aux services logiciels, sur une base mensuelle ou annuelle.
  - 2.2. Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
3. **Sécurité.**
  - 3.1. JST est responsable de la protection de la sécurité des contenus en sa possession et mettra en œuvre des procédures administratives, techniques et physiques commercialement raisonnables afin de protéger toutes les informations relatives à l'acheteur et à ses activités stockées sur les serveurs de JST contre tout accès non autorisé et toute perte ou modification accidentelle. Toutefois, JST ne peut garantir que des tiers non autorisés ne parviendront jamais à contourner ces mesures ou à utiliser ces informations à des fins inappropriées. L'acheteur reconnaît qu'il fournit ces informations à ses propres risques.
  - 3.2. JST peut utiliser une authentification à deux facteurs, une authentification biométrique, une authentification par clé matérielle ou toute autre méthode pour permettre à l'acheteur d'accéder aux services logiciels (« Authentification sécurisée »). L'utilisation par l'acheteur du processus d'authentification à deux facteurs vaut acceptation de toutes les politiques, normes et procédures qui peuvent être publiées par JST de temps à autre (les « Politiques ») concernant l'utilisation de son compte. L'acheteur accepte de plus qu'il lui incombe de prendre les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de toutes les informations utilisées pour faciliter sa connexion. JST se réserve le droit de restreindre toute connexion si l'acheteur a enfreint l'une des politiques ou s'il n'a pas payé les frais liés aux services logiciels à leur échéance.
4. **Sécurité des données.** En raison du fonctionnement des services logiciels, JST n'entre pas en contact avec les données de l'acheteur et n'y est en aucune façon exposé au-delà du processus d'intégration, sauf si l'acheteur ajoute explicitement des membres de l'équipe JST en tant qu'utilisateurs autorisés à son compte ou partage ces informations avec JST, par exemple dans le cadre de la prestation d'une assistance ou d'une formation, ou lors du don de données. JST n'assume aucune responsabilité relative à ces données. L'acheteur est entièrement responsable de la sécurité des données sur ses propres ordinateurs ou systèmes ou autrement en sa possession. L'acheteur s'engage à se conformer à toutes les lois et règles provinciales, territoriales, étatiques et fédérales applicables en matière de collecte, d'utilisation, de conservation, de sécurité et de diffusion de toutes les données collectées par le biais des services logiciels.
5. **Confidentialité.** La confidentialité de l'acheteur et la protection de ses données sont très importantes pour JST. L'acheteur reconnaît avoir lu et accepté la politique de confidentialité de JST, accessible par lien et intégrée au présent contrat, qui contient le consentement de l'acheteur à la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation par JST des informations personnelles ainsi que d'autres éléments énoncés dans la politique et qui explique comment et à quelles fins JST collecte, utilise, conserve, divulgue et protège les informations de l'acheteur.
6. **Droit d'audit.** Si JST estime qu'une violation de la sécurité ou une compromission des données s'est produite à la suite de l'utilisation ou de l'accès aux services logiciels par l'acheteur, JST peut exiger de l'acheteur qu'il fasse appel à un auditeur tiers agréé par JST pour effectuer un audit de sécurité des systèmes et des installations de l'acheteur et établir un rapport qui sera remis à JST.
7. **Utilisation restreinte.** L'acheteur est tenu de respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables à son utilisation des services logiciels. En plus des autres exigences ou restrictions énoncées dans le présent contrat, l'acheteur ne doit pas faire ni permettre à un tiers de faire ce qui suit : (1) accéder ou tenter d'accéder aux systèmes, programmes ou données des services logiciels qui ne sont pas mis à la disposition du public ; (2) copier, dupliquer, reproduire, republier, télécharger, afficher, transmettre, vendre, revendre, distribuer ou exploiter de quelque manière que ce soit tout matériel ou service provenant de JST ; (3) permettre à un tiers d'utiliser et de bénéficier des services logiciels par quelque moyen que ce soit, y compris par le biais d'une sous-licence, d'une location, d'un crédit-bail, d'un partage de temps, d'un bureau de service ou de tout autre arrangement ; (4) transférer tout droit accordé à l'acheteur en vertu du présent contrat ; (5) contourner les limitations techniques des services logiciels, utiliser tout outil permettant d'activer des fonctionnalités ou des fonctionnalités qui sont autrement désactivées dans les services logiciels, ou décompiler, désassembler ou autrement procéder à une ingénierie inverse des services logiciels, sauf dans la mesure où une telle restriction est expressément interdite par la loi ; (6) effectuer ou tenter d'effectuer toute action susceptible d'interférer avec le bon fonctionnement des services logiciels, d'empêcher l'accès ou l'utilisation des services logiciels par d'autres utilisateurs autorisés, ou d'imposer une charge déraisonnable ou disproportionnée à l'infrastructure de JST ; ou (7) utiliser les services logiciels de toute autre manière que celle expressément autorisée dans le présent contrat.
8. **Suspicion d'utilisation non autorisée ou illégale.** JST se réserve le droit de résilier immédiatement l'utilisation des services logiciels par l'acheteur si JST estime (a) que l'acheteur enfreint le présent contrat, ou (b) que l'utilisation des services logiciels par l'acheteur expose JST et/ou d'autres utilisateurs des services logiciels à un préjudice, y compris, mais sans s'y limiter, à une fraude ou à d'autres actes criminels.
9. **Pas de garantie.** LES SERVICES LOGICIELS ET TOUS LES DOCUMENTS QUI LES ACCOMPAGNENT SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QUE DISPONIBLES », SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'EXHAUSTIVITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. L'UTILISATION DU SERVICE EST AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ACHETEUR. La seule responsabilité de JST en cas de défauts avérés dans ses services logiciels est de corriger ces défauts dans un délai raisonnable. JST ne peut garantir l'adéquation ou la fiabilité des logiciels qui ne sont pas de sa conception. Cela inclut, sans s'y limiter, les technologies d'exploitation, les applications, les programmes et les pilotes tiers. JST ne peut être tenu responsable des dommages résultant de retards ou de dommages physiques.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérfié par : AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			

**9.1.** SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, JST NE GARANTIT PAS QUE LES INFORMATIONS QU'ELLE FOURNIT OU QUI SONT FOURNIES PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES LOGICIELS SONT EXACTES, FIABLES OU CORRECTES ; QUE LES SERVICES LOGICIELS RÉPONDENT AUX EXIGENCES DE L'ACHETEUR ; QUE LES SERVICES LOGICIELS SERONT DISPONIBLES À UN MOMENT OU À UN ENDROIT PARTICULIER ; QUE LES SERVICES LOGICIELS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SERONT SÉCURISÉS ; QUE TOUT DÉFAUT OU ERREUR SERA CORRIGÉ ; OU QUE LES SERVICES LOGICIELS SONT EXEMPTS DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS NÉFASTES. TOUT CONTENU TÉLÉCHARGÉ OU OBTENU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT PAR L'UTILISATION DES SERVICES LOGICIELS EST ACCESSIBLE AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'ACHETEUR, QUI SERA SEUL RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE À SA PROPRIÉTÉ OU DE TOUTE PERTE DE DONNÉES RÉSULTANT D'UN TEL TÉLÉCHARGEMENT.

**10. Limitation de responsabilité.**

**10.1.** JST NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CAUSÉS À TOUTE PROPRIÉTÉ OU PERSONNE DÉCOULANT OU LIÉS À : (1) L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES SERVICES LOGICIELS ; (2) LA MODIFICATION OU LA SUPPRESSION DE TOUTE PARTIE DU LOGICIEL AUTORISÉ OU DU CONTENU QUI Y EST OFFERTE ; (3) L'EXACTITUDE, LA PONCTUALITÉ, LA PERFORMANCE, L'EXHAUSTIVITÉ OU L'ADÉQUATION DES SERVICES LOGICIELS À UN USAGE PARTICULIER ; (4) LES DÉFAUTS DES SERVICES LOGICIELS ; (5) LES ERREURS, INEXACTITUDES OU OMISSIONS DANS LES SERVICES LOGICIELS ; (6) LES DOMMAGES RÉSULTANT DE TOUTE VIOLATION DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES OU DE TOUTE AUTRE INTRUSION DE SÉCURITÉ ; (7) LES DOMMAGES RÉSULTANT DE VIRUS, BOGUES, AUTRES LOGICIELS MALVEILLANTS OU COMPOSANTS NÉFASTES, DE MANIPULATIONS, D'INTERRUPTIONS, DE RETARDS DE FONCTIONNEMENT OU DE TRANSMISSION, DE PANNES DE LIGNES OU DE RÉSEAUX INFORMATIQUES, OU DE TOUT AUTRE TYPE DE DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE OU AUTRE ; (8) LA RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT DU CLIENT OU DES ABONNEMENTS DES UTILISATEURS AUTORISÉS AUX SERVICES LOGICIELS ; OU (9) L'UTILISATION PAR JST DE TOUT SITE WEB, SERVICE OU LOGICIEL TIERS.

**10.2.** EN AUCUN CAS, JST NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE DONNÉES OU TOUT DOMMAGE INDIRECT, PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE DÉCOULANT, EN RELATION OU EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONTRAT OU LES SERVICES LOGICIELS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES SERVICES LOGICIELS. EN AUCUN CAS, JST NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE, PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT DU PIRATAGE, DE LA FALSIFICATION OU DE TOUT AUTRE ACCÈS OU UTILISATION NON AUTORISÉS DES SERVICES LOGICIELS OU DU COMPTE DE L'ACHETEUR OU DES INFORMATIONS QU'ILS CONTIENNENT.

**10.3.** SANS LIMITER LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES DE LA PRÉSENTE SECTION, LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE DE JST SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE MONTANT LE MOINS ÉLEVÉ ENTRE LE MONTANT PAYÉ AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS POUR LES SERVICES LOGICIELS AVANT LA RÉCLAMATION ET CINQUANTE MILLE DOLLARS AMÉRICAINS.

**10.4.** LA PRÉSENTE SECTION RELATIVE À LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST FONDÉE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE BASE. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT MÊME SI JST A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

**11. Propriété intellectuelle.** JST conserve les droits de propriété intellectuelle exclusifs sur les services logiciels et leur documentation, ainsi que sur toutes les modifications de ceux-ci prévues dans une commande, nonobstant les spécifications éventuellement fournies par l'acheteur. JST conserve la propriété et ne cède aucun droit, titre ou intérêt sur la documentation ou les autres données fournies ou développées par JST avant ou pendant l'exécution d'une commande. L'acheteur dispose d'une licence personnelle, limitée, non exclusive, révocable et non transférable, sans droit de sous-licence sauf autorisation expresse de JST, lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de JST uniquement tels qu'ils sont incorporés dans les services logiciels et à aucune autre fin. Le client ne doit pas copier, modifier ou inverser la conception des services logiciels ou de leur documentation.

**12. Résiliation.**

**12.1.** L'acheteur peut résilier son abonnement aux services logiciels à tout moment ; toutefois, tous les frais payés avant la résiliation ne sont pas remboursables.

**12.2.** JST peut, à sa seule discrétion, suspendre ou résilier l'accès de l'acheteur aux services logiciels en cas de violation des présentes conditions ou d'autres actions préoccupantes, y compris, mais sans s'y limiter, le non-paiement des frais d'abonnement, l'utilisation inappropriée ou non autorisée des services logiciels, la violation de la sécurité des données ou des droits de propriété intellectuelle, le partage de compte ou l'accès non autorisé, ou la vente d'un produit logiciel concurrent.

**12.3.** En cas de résiliation, l'acheteur doit cesser toute utilisation des services logiciels, restituer le matériel loué ou prêté, le cas échéant, et supprimer les logiciels associés, le cas échéant.

Niveau de révision : Rév 3.0	Date de création : 2021-09-01	Date de révision : 2025-05-08	Société : J-SQUARED TECHNOLOGIES INC.
Révisé par : CS	Vérifié par : AW		Approuvé par : JG
Ce document n'est plus contrôlé une fois imprimé.			